



6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : www.unsadouanes.fr

Tél. : 07.66.32.18.59

Mél : unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

PARIS, LE 17 DÉCEMBRE 2020

*Madame la Directrice Générale des Douanes
et des Droits Indirects
11 rue des deux communes - 93558 Montreuil Cedex*

Objet : Résultat de l'examen professionnel d'accès au grade de Contrôleur Principal pour l'année 2020.
Réf. : 12-2020

Madame la Directrice Générale,

L'UNSA Douanes, vous interpelle au sujet de l'examen professionnel d'accès au grade de Contrôleur Principal pour l'année 2020.

Cette année, l'épreuve orale de ce concours a été annulée. La décision de l'administration est lourde de conséquence, puisque l'absence de la note d'oral n'a pas permis d'affiner le rang de classement de chaque candidat.

La DRH l'écrit dans un message du 10 décembre, le jury doit : « fixer une barre d'admission ne dépassant pas le nombre de postes publiés au JORF », ce qui, au final, semble conduire à l'admission de seulement 93 candidats sur les 97 postes prévus par arrêté.

En outre, le dernier agent retenu a obtenu la note de 12,5 alors que le premier exclu a la note de 12. Le motif d'exclusion ne peut donc pas être la différence de niveau entre les candidats. Il ne peut encore moins être lié à l'obtention de la moyenne de 10/20.

Si l'oral avait été maintenu, nous ne serions pas confrontés à une telle situation. D'autant plus, qu'une note DGAFP, datant d'octobre, sur les recommandations des concours et examens de la Fonction Publique, prévoyait le maintien des épreuves orales.

Hier, lors de la CAPC (du 16 décembre), il a été annoncé que 3 candidats parmi les 93 promus (à ce jour), n'auraient pas vocation à être lauréats de l'examen de CP.

Il doit être fait mention ici des candidats C2, qui n'ont pas pu accéder au grade de C1 durant l'année 2020. Dans ce cas, cette vérification aurait pu être faite en suite de la publication du résultat de concours de C1, à la date du 19 novembre. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Au final, nous voici devant une liste d'admis potentiellement amputée de 7 lauréats, soit près de 8 % d'agents exclus pour des motifs qui ne nous semblent pas recevables.

Dans tous les cas, L'UNSA Douanes vous demande de publier un classement fiable des 97 premiers candidats remplissant toutes les conditions pour accéder au grade de CP, ainsi qu'une liste complémentaire établie sur les mêmes principes.

Dans cette logique, il nous apparaît nécessaire d'admettre 97 lauréats à l'examen de CP, comme prévu par l'arrêté, afin de s'éviter une crise de confiance majeure dans notre administration.

Veillez croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Gregory DUCORNETZ
Secrétaire général UNSA DOUANES